

3 OBJECTIFS

1

FAVORISER L'EMPLOI
DES JEUNES

2

MAINTENIR LES SENIORS
DANS LEUR ACTIVITÉ
OU EN RECRUTER

3

ASSURER LA TRANSMISSION
DES COMPÉTENCES ET
DES SAVOIR-FAIRE

RETROUVEZ
DES INFORMATIONS
PRATIQUES SUR

www.contrat-generation.gouv.fr

POUR VOUS
ACCOMPAGNER DANS
VOS DÉMARCHES

- Pour ce qui concerne l'accord :
les services de la DIRECCTE/DIECCTE
de votre région (services du Ministère du Travail)
- Pour bénéficier de l'aide :
contactez Pôle emploi au



LOWE STRATEUS DICOM - n° T13-89-1 - PE 9918



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

**EMPLOYEURS
DE 50 À 299 SALARIÉS**

**EMBAUCHEZ
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE
DE L'ÉTAT**



contrat de génération



pôle emploi



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



LE PRINCIPE

Négociez un accord d'entreprise sur

- l'intégration durable des jeunes
- le maintien en emploi des seniors
- la transmission des savoirs et des compétences

S'il y a un accord de branche « Contrat de génération » étendu dans votre branche d'activité, vous avez directement accès au contrat de génération

À défaut d'accord, vous pouvez élaborer un plan d'action de l'employeur



EMBAUCHEZ UN JEUNE

en CDI,
de 16 ans à 25 ans
(jusqu'à 30 ans
s'il est reconnu
travailleur handicapé)



MAINTENEZ UN SENIOR

de 57 ans et plus
(de 55 ans et plus
s'il est reconnu
travailleur handicapé
ou s'il s'agit d'une
nouvelle embauche)

et bénéficiez d'une
aide de 4000 € par an
pendant trois ans.
(soit 12 000€)

LES AVANTAGES



> **UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT : 4000 € PAR AN PENDANT 3 ANS**

SOIT L'ÉQUIVALENT DE :



27%
du salaire brut du jeune
(au niveau du SMIC)



> Une aide au diagnostic et à l'action pour réussir le contrat de génération dans votre entreprise

POUR CONNAÎTRE
LES CONDITIONS D'APPLICATION :
www.contrat-generation.gouv.fr

QUATRE ÉTAPES

1

Vous avez négocié un accord d'entreprise ou à défaut établi un plan d'action

Vous êtes couverts par un accord de Branche

2

Recrutez un jeune en CDI et identifiez le senior maintenu dans l'emploi

3

Déposez votre demande d'aide à Pôle emploi grâce au formulaire présent sur le site www.contrat-generation.gouv.fr

4

L'aide vous est versée tous les trimestres